

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2022

Nombre :	
de conseillers	
- en exercice	15
- de présents	13
- de votants	13

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Vincent WANIART, Olivier HUET, Donald HERPHELIN et Jean-Baptiste VILBAS.

Date de convocation :	
15-12 -2022	

Absentes excusées : Lucie ROSELEUR et Céline CAULLERY
Sophie LOUGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Consultation travaux de réfection du chemin de Belle Vue

Suite à la consultation relative aux travaux de voirie du chemin de Belle Vue à laquelle cinq entreprises ont répondu

Vu l'avis de la commission de travaux retenant la proposition de la société « CARRIERES D'HOUDAIN » de Houdain les Bavay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour de retenir le devis de cette entreprise pour un montant HT de 69 478.32 €.

OBJET : Marché de travaux de la Rue Méresse (2022023A)

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre entre la Commune et la Sarl CIBLE VRD de Marcoing pour les travaux de réfection de reconstruction de chaussée, borduration, trottoirs, assainissement pluvial et effacement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public ;

vu l'appel public à la concurrence du 3 novembre 2022 relatif au marché de travaux de réfection de la rue Méresse ;

vu les procès-verbaux d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres pour les lots n°1 (VRD) et n°2 (éclairage public) ;

vu les rapports d'analyses des offres du 19 décembre 2022 ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer

- le lot 1 « VRD » à l'entreprise DESCAMP T.P. pour un montant HT de 122 056.54 €
- le lot 2 « Eclairage public » à la société RISPAL pour un montant HT de 29 904.70 €.

L'assemblée approuve les actes d'engagement relatifs à ces travaux et autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 au compte 2151/21.

**Objet de la délibération : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023
Reconstruction de la rue Méresse : Travaux de voirie – accessibilité. (2022023B)**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le projet de reconstruction de la rue Méresse est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2023.

Ayant pris connaissance du projet proposé qui s'élève à 141 414 € HT (dépense subventionnable), soit à la somme de 169 697 € TTC ;
le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet et sollicite une subvention au taux de 30 %, au titre de la D.E.T.R. 2023, soit une subvention de 42 424 €.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Subvention départementale : 46 000 €
- par autofinancement sur les fonds propres de la commune : 52 990 €.

Questions diverses

- **Subvention Harmonie municipale (2022024)**
Il est décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire de 250 € à l'Harmonie Municipale de Cartignies.
- Les « **Restes à réaliser** » sur 2023 sont établis comme suit :
 - travaux de voirie (chemin de Belle Vue et rue Méresse)
 - travaux de façade rue Roger Lebon (travaux reportés au printemps)
 - extension du columbarium
 - installation de lampes LED
 - livraison d'un tracteur et d'une balayeuse
 - dépenses à solder pour les décors de Noël.

Il est ajouté que plusieurs personnes ont félicité la Municipalité pour les illuminations de la place.